LES ALERTES SUR VIESION

1. Quel est le principe d'une alerte ?

VIeSION propose une fonctionnalité « Alertes ». Cette fonctionnalité a pour objectif d'attirer votre attention sur des données manquantes. Elle vous permet d'accéder facilement aux listes de bénéficiaires concernés par une donnée non renseignée pour laquelle une alerte a été paramétrée.

Une dizaine d'alertes ont été programmées dans VIeSION telles que « Accompagnement dont la durée à dépasser les X mois », ou « Bénéficiaires avec une caractéristique manquante » (cf. copie d'écran VIeSION en partie 2. Comment accéder à cette fonctionnalité ?).

3 alertes sur lesquelles porter une attention particulière

- Contrats non renouvelés : La nécessité d'établir un contrat d'engagements réciproques résulte de l'obligation faite au bénéficiaire du RSA d'accomplir des démarches d'insertion en fonction de ses ressources. Le bénéficiaire doit respecter les termes de son contrat, renouveler celui-ci avant son terme s'il est toujours tenu à l'obligation d'insertion et accepter les contrôles prévus par la loi. À défaut, il s'expose à la suspension de son allocation (partielle ou totale).
- Orientation initiale sans bilan : Le bilan est à créer dès l'entrée de l'allocataire, et les données sont à renseigner au fil de l'eau et non pas seulement à la fin de l'accompagnement.
- **Bénéficiaires sans entretien depuis X mois :** Évaluer l'évolution de la situation du bénéficiaire et le respect des engagements contractuels par la consultation régulière des partenaires associés au parcours et **par des entretiens réguliers avec le bénéficiaire.**

2. Comment accéder aux alertes ?

Les alertes sont accessibles via le chemin d'accès suivant : menu « Infocentre » > « Alertes »

Pour accéder à la liste des allocataires concernés par une alerte, cliquer sur l'intitulé de l'alerte.

(cf. copie d'écran VIeSION ci-dessous).



Des variables **peuvent être paramétrées par vos soins** dans les alertes (en bas à gauche de l'écran VIeSION). Elles sont notées **« X »**. A titre d'exemple, c'est le cas du « nombre de mois » dans l'accompagnement de l'alerte intitulée « *Accompagnement dont la durée a dépassé les X mois »*.



En cliquant sur l'un des dossiers de la liste d'allocataires qui s'affiche, vous serez dirigé directement dans la rubrique ou l'information n'a pas été renseignée.

Depuis la liste des allocataires concernés par une alerte, 3 actions (en haut à droite) sont possibles :

- **Retourner à la liste :** cette fonction vous permet de retourner à la liste des alertes proposées dans VIeSION.
- **Exporter la liste :** cette fonction vous permet d'exporter (au format Excel) la liste de bénéficiaires concernés par l'alerte que vous avez sélectionnée.
- **Ajouter aux favoris :** cette fonction vous permet d'ajouter ou de supprimer une alerte favorite (*cf : Partie 3. Comment créer le raccourci d'une alerte sur mon tableau de bord ?*).

3. Comment créer le raccourci d'une alerte sur mon tableau de bord ?

Vous pouvez définir un **raccourci vers une liste d'alertes favorites** sur la page d'accueil VIeSION *(cf. copie d'écran en page suivante).*

2 étapes pour ajouter un widget (raccourci) sur votre page d'accueil :

- 1. Cliquer sur le « + » en bas à droite de l'écran VIeSION ;
- 2. Sélectionner le widget désiré afin de personnaliser votre page d'accueil.

	~ (ł)	٩	~ :
Q Recherche globale			
Mes Alertes Favorites	x		
	Alexter up widget		
	Ajouter un widget *		
Nombre d'affectations Accomp RSA par \times			
référent de parcours	Widget		
Nom Prénom Nb. d'affectations	٩		
	Favoris		
	Mes Alertes Eavorites		
	Mes dossiers récents		
	Bénéficiaires récents		
	Accompagnateurs récents		
	Employeurs récents		
	Opérateurs récents		
	Prescripteurs récents		\frown
	Référent	((+)